

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« Subvention à l'achat d'un vélo pliant ou d'un vélo à assistance électrique pour les abonnés du réseau Aléop en autocar et en TER »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DES 19 et 20 décembre 2024

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : / AP : / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

Nom et numéro du rapport :

**T301 Renforcer l'attractivité et l'accessibilité de la région
en modernisant les infrastructures**

Les récentes actualités nationales ont mis en lumière le dérapage financier de l'Etat français et la nécessité d'engager un processus d'économies et de recherche de nouvelles recettes pour réduire la dette de l'Etat qui s'établit à 3 228,4 milliards d'euros à la fin du deuxième trimestre 2024.

A la suite de la réception des rapports budgétaires qui sont soumis au vote, nous constatons que la majorité régionale souhaite s'inscrire dans une démarche de participation de notre collectivité au redressement des finances publiques en ciblant en particulier les dépenses de fonctionnement.

Si nous sommes conscients des réalités économiques du pays et de la nécessité d'adopter un autre système de dépense de l'argent public, les mesures actuellement proposées nous semblent démesurées et prises de façon précipitée, sans concertation avec les acteurs du territoire.

En effet, le budget primitif 2025 prévoit l'abrogation de plus d'une soixantaine de règlements d'intervention, dispositifs ou appels à projet.

Parmi ces suppressions, il est notamment question du dispositif subvention à l'achat d'un vélo pliant ou d'un vélo à assistance électrique pour les abonnés du réseau Aléop en autocar et en TER, à améliorer la part modale des usagers rejoignant la gare à l'aide d'un vélo (14% en 2021) alors que le subventionnement à

l'achat de vélos pliants contribue à réduire les conflits d'usages liés à l'emport des vélos dans les trains.

La décision de supprimer ce dispositif sans présentation préalable d'un bilan concernant les champs d'action de ce dispositif, le nombre bénéficiaires, sur les motifs clairs et chiffrés ayant conduit à la décision de supprimer ce règlement d'intervention nous inquiète quant aux possibles conséquences sur l'équité entre les territoires et l'égal accès aux services publics.

Aussi, soucieux de préserver l'atteinte des objectifs de report modal inscrits dans le SRADDET, et de maintenir le dialogue avec les partenaires de la Région, nous proposons de revenir sur l'abrogation du dispositif subvention à l'achat d'un vélo pliant ou d'un vélo à assistance électrique pour les abonnés du réseau Aléop en autocar et en TER. À cette fin, nous suggérons d'inscrire au budget primitif 2025 la délibération suivante :

Délibéré : 3.6 Complémentarité vélo/ réseau Aléop

D'ajouter le paragraphe suivant

Subvention à l'achat d'un vélo pliant ou d'un vélo à assistance électrique

310 subventions ont été accordées en 2022 (30% pour les vélos pliants, 70% pour les vélos à assistance électrique) et entre janvier et septembre 2023, 220 subventions ont été accordées (17% de vélos pliants, 83% de vélos à assistance électrique). Le subventionnement à l'achat de vélos à assistance électrique contribue à améliorer la part modale des usagers rejoignant la gare à l'aide d'un vélo (14% en 2021) alors que le subventionnement à l'achat de vélos pliants contribue à réduire les conflits d'usages liés à l'emport des vélos dans les trains. Un renforcement de l'attractivité des vélos pliants sera étudié véritablement en 2025, notamment au travers de la mise en place d'un dispositif de location longue durée spécifique à ce type de vélos pour les abonnés du réseau Aléop.

Et De supprimer :

D'ABROGER à compter du 1er janvier 2025, le règlement d'intervention « subvention à l'achat d'un vélo pliant ou d'un vélo à assistance électrique pour les abonnés du réseau Aléop en autocar et en TER » adopté par délibération du Conseil régional en date des 21 et 22 octobre 2021

Ajouter :

Je vous propose d'inscrire, en autorisation de programme, 10 000 € en subvention d'équipement



Lucie Etonno
Conseillère régionale
du groupe L'écologie ensemble



Matthias Travel
Conseiller régional
du groupe L'écologie ensemble

